COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCES VERBAL N° 07

Séance du:10-12-2023

Membres Présents :	**Ordre du jour :**
-Mr.GUETTAF TEMAM A/Aziz - Président -Mr. ZENDAGUI Hachemi - Secrétaire -Mr.GHEDJATI Abdelaziz - Membre -Mr.DJENIDI Omar- Membre	- Etude des Affaires Disciplinaires Journéesdu : 08 et 09 Décembre 2023

AFFAIRE 51

Objet: Notification

Réserves JRBEH :

Rencontre du 01/12/2023

- **Suite aux réserves formulées par le club JRBEH à l'encontre de 02 joueurs de club MCELGHROUS en L'occurrence :**
  - **GUIDAD Abdelmoumen , LN° 1136**
  - **LAARAF Toufik LN° 1152 sous prétexte Qu'ils étaientsous le Coup d'une Suspension et,**

Vu la Correspondance émanant de la LRFBATNA N° 104 du 06/12/2023 justifiantla non Suspension des 02 joueurs en question et ce , après des Recherches effectuées au niveau de la LRFB ,étant donné que le club du MCELGHROUS appartenait à la ligue Régionale de Batna (R2).

Par ce Motif, la Commission de discipline Rejette lesdites Réserves et Confirme le Résultat acquit sur terrain :

MCEL	02 buts	03 points .
JRBEH	01 but	00 point .

AFFAIRE 52

RENCONTRE :IROD/WABLH/S Journéedu09/12/2023

Joueurs Avertis :

1/-DJELALDA Messaoud LN°0039 IROD ,
Avert pour Contestation de décision
Une amende de 5000 DA (Selon Circulaire N°02 du 09/11/2023).
02/- TaybiSoufiane LN° 0335 , WABL ,
Avert pour CAS.

AFFAIRE 053

Rencontre : JRBEH/ CRBBH/S Du : 08/12/2023.

Joueurs Avertis :

1/-Bordji Mohammed amine LN°0704 JRBEH
Avert pour Contestation de décision:
Une amende de 5000 DA (Circulaire N° 02 du 09/11/2023).
2/- BelkhalfaWifak LN° 0227 ,CRBB
Avert pour CAS.

AFFAIRE 054

Rencontre USJBBA / CCO H/S Du : 08/12/2023.

Joueurs Avertis

1/-DJELLALIImadeddine LN°0306 USJBBA
Avert pour Jeu dangereux.
2/-GUETTAF Temam Moundher ,LN°0302 USJBBA
Avert pour jeu Dangereux
3/-ADOUANE Abelhak LN°0302 USJBBA
Avert pour Jeu Dangereux.
4/-BAALI Moncef LN°0060 CCO
Avert pour Dangereux.

- **Une amende de 2500 DA est infligée au club USJBBA pour Mauvaise Organisation (Art = 131RG/FAF).**

AFFAIRE 55

Rencontre TRBEO / RSFH/S du : 08/11/2023.

Joueurs Avertis :

1/- MAHDJOUBAbderraouf LN° 0242, RSF
Avert pour anti jeu .
2/- BOUABBES Khaled LN° 0282 RSF
Avert pour anti jeu.
3/- CHERIET Farid LN°0062 TRBEO
Avert pour Anti jeu.

AFFAIRE 56

Joueurs Avertis :

Rencontre : UEA /MCEL H/S du : 08/12/2023.

Joueurs Avertis :

-01/-MIHOUB Badredine LN° 0174, UEA pour Avert CAS.
2/-NAAR Salah LN°0269 MCEL Avertpour CAS.
3/-BEN AISSA Abdeldjalil LN°0257 MCEL Avert pour CAS.

AFFAIRE 57

Rencontre : NZEO/IROD H/Sdu : 01/12/2023.

Joueurs Exclus :

1/- GHACHAM Youcef LN°0136 JEA Pour insultes envers officiel :Suspension de Quatre(04) matchs fermes plus 5000DA (Art 112 RG/FAF).
2/-LAALALINaim LN° 0112 NZEO
Pour faute grave: Suspension de Deux (02) matchs fermes (Art 109 RG/FAF)

AFFAIRE 058

Joueurs Avertis :

Rencontre : MSS / OCA PH/S du : 08/12/2023.

1/- MOUSAOUI Alaeddine LN° 0878 MSS.
Avert pour CAS.
2/- BOURENANE Oualid LN°0880 MSS Avert pour CAS.

AFFAIRE 059

Joueurs Avertis :

Rencontre : CSC / CBO PH/S du : 08/12/2023.

1/- DJAIDER Okba LN°1153 CSC Avert pour CAS.
2/-MESSABEL Mohammed Djaber LN°0678 CBO Avert pour CAS.

- **Une amende de 2500DA est infligée au club CSC pour mauvaise Organisation (Art = 131 RG/FAF).**
- **Une amende 2500DA de est infligée au club CBO pour mauvaise Organisation (ART = 131 RG/FAF).**

LE Paiement des amendes doit être effectué dans un délai de 30 jours
(Soit avant le 10 janvier 2024)

Mr. GUETTAF TEMAM A/Aziz